

exemple l'environnement, les pluies acides, les déchets toxiques ou nucléaires) ou sur diverses questions commerciales et économiques qui nous intéressent. Les contrats couvrent non seulement l'analyse de ces questions par des experts, mais aussi la fourniture de conseils sur les stratégies et les tactiques appropriées à adopter à l'égard de ces questions. Ils nous ont également permis à l'occasion d'attirer notre attention sur les actions envisagées par l'industrie américaine à l'encontre des intérêts du Canada;

2) La fourniture de conseils sur les processus juridiques ou réglementaires, ainsi que des conseils stratégiques et tactiques, là où les intérêts canadiens sont en cause, comme les mesures d'imposition de droits compensateurs ou les mesures antidumping prises à l'encontre des exportations canadiennes à destination des États-Unis; ces conseils peuvent également être fournis dans le contexte d'instances devant les tribunaux américains, mettant en présence des entreprises ou des industries canadiennes, assujetties, par exemple, à l'application extra-territoriale de la législation américaine. Par exemple, des avis nous ont été donnés sur la façon de contrecarrer les mesures américaines à l'encontre de nos exportations de poissons de fond de la côte est, de framboises de la Colombie-Britannique, ainsi que de porcs et de produits du porc en provenance de presque toutes les régions du Canada.

3) La représentation directe de la position du Canada devant les tribunaux ou les organes de réglementation américains grâce, par exemple, à la préparation et à la présentation d'un mémoire amicus curiae à la Cour suprême des États-Unis sur la question de la taxation unitaire.

L'autre grande catégorie de dépenses, au niveau des contrats de l'ambassade, se situe dans le domaine des affaires publiques. Les services ont été divers, allant de conseils sur la façon de mener certains dossiers comme la chasse aux phoques, les pluies acides et sur les possibilités de produire du matériel de radio, de télévision et d'imprimés pour diffusion aux États-Unis. Par exemple, au début de 1984, la production et la diffusion aux États-Unis de reportages télévisés de la conférence ministérielle canado-européenne sur les pluies acides a été facilitée grâce à ce genre de contrat. Plusieurs contrats conclus par l'ambassade en matière d'affaires publiques avaient pour objet d'obtenir des avis sur la stratégie globale à suivre aux États-Unis en vue d'y accroître la présence du Canada.